

Comprendre l'inscription

La catégorie d'inscription de la personne physique ou de la société indique les produits et services que celle-ci peut offrir. Cependant, l'inscription ne garantit pas que toutes les personnes physiques et sociétés sont d'égale compétence ni qu'elles fournissent les mêmes services ou facturent les mêmes frais. Assurez-vous de comprendre leurs qualifications et les produits ou services qu'elles peuvent offrir.

Catégories d'inscription des sociétés :

Courtier en placement

Ce qu'elles font :

Société qui vend un large éventail de produits d'investissement, comme des :

- actions et obligations
- titres d'organismes de placement collectif (fonds communs de placement) et de fonds négociés en bourse
- parts de sociétés en commandite
- titres de sociétés de placement immobilier et d'autres fonds d'investissement
- produits dispensés (comme des actions de société fermée).

Certains courtiers en placement offrent des conseils et une gamme complète de services tels que l'analyse du marché, la recherche sur les titres et la gestion de portefeuille. D'autres jouent davantage le rôle d'intermédiaires, vendant ou achetant des produits d'investissement selon vos directives.

Les courtiers en placement doivent être membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et suivre ses règles. L'OCRCVM approuve les types de produits dont le courtier en placement et ses représentants peuvent faire le commerce et les types de clients qu'ils peuvent avoir.

Courtier en épargne collective

Société qui vend uniquement des titres d'organismes de placement collectif.

Sauf au Québec, les courtiers en épargne collective doivent être membres de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM) et suivre ses règles.

Courtier en plans de bourses d'études

Société qui regroupe vos cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) afin d'investir dans des titres d'un plan de bourses d'études.



Comprendre l'inscription

Catégories d'inscription des sociétés :

Courtier sur le marché dispensé

Ce qu'elles font :

Société qui vend des produits dispensés, c'est-à-dire des produits pouvant être placés sans prospectus. Le prospectus est un document légal qui donne aux investisseurs de l'information importante sur le placement (comme les risques, les frais et la convenance). En l'absence de cette information, les investisseurs dans des produits dispensés sont moins protégés.

Courtier d'exercice restreint

Type d'inscription spécial pour les sociétés ne correspondant pas aux autres catégories. Les autorités en valeurs mobilières assortissent chaque inscription d'obligations ou de conditions particulières.

Gestionnaire de portefeuille

Société qui donne des conseils, gère votre portefeuille et vend et achète des investissements pour votre compte selon vos directives ou le mandat discrétionnaire que vous lui avez confié.

Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint

Société qui dispense des conseils sur une industrie ou un secteur donné (secteur immobilier, secteur pétrolier et gazier, secteur de la biotechnologie, etc.). Les autorités en valeurs mobilières imposent des restrictions en fonction de l'expertise de la société.

Gestionnaire de fonds d'investissement

Société qui gère un fonds d'investissement.

Catégories d'inscription des personnes physiques :

Représentant de courtier

Personne qui achète ou vend des produits d'investissement pour votre compte selon vos directives. Ce qu'elle peut vendre ou acheter dépend de la catégorie d'inscription de la société pour laquelle elle travaille.

Représentant-conseil

Personne qui fournit des conseils sur les produits d'investissement. Elle peut gérer votre portefeuille selon vos directives et peut également prendre des décisions et effectuer des opérations pour votre compte. Les représentants-conseils travaillent pour des gestionnaires de portefeuille.

Représentant-conseil adjoint

Personne qui donne des conseils sous la supervision d'un représentant-conseil.

Personne désignée responsable

Chef de la direction d'une société inscrite. Il est responsable de la conformité générale de sa société à la législation en valeurs mobilières.

Chef de la conformité

Personne qui veille au quotidien à ce que les activités de la société inscrite soient conformes à la législation en valeurs mobilières.

